

Charte éthique de l'IA

1. Introduction

La Charte sur l'utilisation éthique de l'Intelligence Artificielle (ci-après la « charte ») a pour objectif de fixer des règles d'utilisation éthiques de l'**intelligence artificielle** (ci-après « IA ») dans un cadre **professionnel**, quelle que soit la catégorie ou la fréquence d'utilisation.

Cette charte s'adresse à **chacun de nos collaborateurs**, quel que soit leur statut et leur catégorie de contrat (ex : salariés permanents ou temporaires, stagiaires, dirigeants et mandataires sociaux, etc.), ainsi qu'aux **collaborateurs mis à disposition** par nos prestataires (ci-après, l'intégralité des collaborateurs, les « utilisateurs ») afin de garantir une utilisation transparente et responsable de l'IA tout en respectant la réglementation en vigueur applicable.

2. Utilisation responsable et adaptée des outils d'IA

Tout collaborateur souhaitant avoir recours à des outils basés sur l'IA doit obligatoirement informer son manager ou délégué à la protection des données (« DPO ») avant la toute première utilisation, afin de s'assurer que cette utilisation est **adaptée et proportionnée** pour la réalisation de ses missions.

Une fois l'utilisation de l'IA autorisée par [VOTRE ENTREPRISE], le collaborateur doit :

- Veiller à n'utiliser que l'outil d'IA **validé par** [VOTRE ENTREPRISE]
- Désactiver, si l'outil utilisé le permet, l'enregistrement automatique de l'historique des requêtes adressées à l'IA. En l'absence d'une telle option, veiller à **supprimer régulièrement l'historique**.
- Utiliser l'IA **uniquement à des fins professionnelles** avec son compte professionnel. Si le collaborateur souhaite en faire un usage personnel, les requêtes doivent être formulées via un compte personnel, distinct du compte professionnel.
- **Ne pas lier l'outil d'IA à un compte existant** via l'authentification unique (SSO) pour la création de votre compte. Autrement, l'application d'IA utilisée pourra consulter et avoir accès à vos documents professionnels, ainsi que ceux de vos collaborateurs s'ils sont partagés.

- Utiliser l'IA de manière **éthique**, en suivant les lois, réglementations et politiques de l'entreprise. L'IA doit être utilisée avec bon sens et ne doit en aucun cas générer un quelconque désavantage, préjudice ou discrimination à l'encontre de tiers (ex : IA utilisée pour trier des CV ou pour évaluer une demande de prêt).

En cas de doute ou interrogation relative à l'utilisation de l'IA, vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse suivante : [adresse mail responsable IA/RGPD]

3. Vigilance sur les données fournies à l'IA

Les données partagées à une IA Générative vont être réutilisées par cette dernière pour entraîner et alimenter son modèle et peuvent donc être exploitées et utilisées pour répondre à d'autres requêtes effectuées par des organismes ou personnes extérieures à [VOTRE ENTREPRISE].

Dès lors, les utilisateurs ne doivent soumettre que des informations qu'ils sont **autorisés à partager**. Sinon, l'IA pourra donner accès aux données de [VOTRE ENTREPRISE] à de potentiels utilisateurs extérieurs, au risque de porter notamment atteinte au secret des affaires, aux droits de propriété intellectuelle et à la protection de la vie privée.

Les utilisateurs ne doivent ainsi **jamais partager les informations suivantes**:

- **informations confidentielles** de [VOTRE ENTREPRISE], notamment les données commerciales sensibles (ex : données financières, stratégies de marché, projets en cours, recherches, innovations).
- **données personnelles** de [VOTRE ENTREPRISE] telles que des données relatives aux clients, prospects, collaborateurs, fournisseurs, partenaires (ex : adresse email ou postale, données bancaires et financières, numéro de téléphone) et de manière générale, toute donnée personnelle qu'un collaborateur est amené à traiter dans le cadre de son activité professionnelle.
- **contenus protégés par la propriété intellectuelle**, qu'il s'agisse d'images, œuvres, textes ou articles.

4. Vérification des données fournies par l'IA

L'utilisateur doit également faire preuve de vigilance quant au contenu généré par l'IA en réponse à une requête, et ce pour plusieurs raisons :

- Les outils d'IA Générative peuvent générer des résultats **biaisés**. En effet, les données d'apprentissage sur lesquelles s'entraînent l'IA peuvent être constituées de contenus biaisés voire discriminatoires menant ainsi à un modèle d'IA fournissant des réponses biaisées et discriminatoires.
- Les applications d'IA Générative peuvent générer des contenus ressemblant à de vraies informations alors que ces dernières peuvent être complètement **erronées**, inexactes ou purement inventées.
- L'IA peut également porter **atteinte aux droits de propriété intellectuelle**, car parfois entraînée avec des contenus protégés. La réutilisation de ce contenu sans aucune vérification ou autorisation appropriée peut ainsi porter atteinte au droit d'auteur.

Les utilisateurs doivent ainsi toujours veiller à **vérifier et à porter un regard critique** sur les réponses générées par le système d'IA utilisé. Pour cela, il est recommandé :

- d'être vigilant quant aux **contenus biaisés**, notamment susceptibles de mener à des discriminations (ex : réponses reproduisant des stéréotypes de genre, culturels ou religieux).
- de s'assurer que les informations fournies sont **exactes, à jour et de bonne qualité**, en faisant des vérifications auprès d'autres sources fiables et en effectuant des recherches contrefactuelles.
- de vérifier que les informations fournies **respectent les droits de propriété intellectuelle**, en allant vérifier si l'image, l'œuvre ou le texte généré par l'IA n'est pas protégé(e) par le droit d'auteur.
- de manière plus générale, de toujours considérer le contenu généré par l'IA comme un brouillon ou une idée devant faire l'objet d'une relecture et **vérification**, et non un résultat fiable à utiliser directement.

5. Responsabilité

Chaque utilisateur est **responsable** de l'utilisation qu'il fait de l'IA et de la **bonne exécution** de la présente charte.

6. Modification

Nous sommes susceptibles de **modifier** cette charte à tout moment afin de l'adapter aux **nouvelles exigences légales et aux nouveaux standards techniques**. Les collaborateurs seront informés de toute modification de la charte.